

**Marché 2026-01 – Prestations de services d'assistance sociale pour la
Délégation Centre Limousin Poitou Charente du CNRS**

Dossier questions-réponses

Q1 : Vous indiquez que la prestation est mensuelle et sera exécutée sur la base de 24h30. Comment envisagez-vous la répartition de ces heures en fonction de sites ? Pouvez-vous nous renseigner le nombre d'agents par site ?

R1 : Le lieu de travail permanent de l'assistante sociale est à la Délégation régionale à Orléans. Des déplacements ponctuels sur les autres sites sont possibles.